

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N° 97/06/188

OBJET: Appel d'offres ouvert : lancement
Travaux d'aménagement à l'école du centre.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R 314-1 et 314-2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 295 à 298,

VU la décision en date du 02/12/96, relative au marché négocié conclu avec la Société SNSH GASPAR OBRADORS d'un montant de 596 967,00 Frs T.T.C. concernant la création de trois classes à l'école du centre,

VU l'avis de la commission des travaux et des finances,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer, au regard des règles de sécurité, des travaux d'aménagement complémentaires d'un montant de 250 000,00 Frs T.T.C., et notamment :

- création d'un accès au bureau de direction,
- création de sanitaires,
- aménagement d'un local archives,
- aménagement d'un local infirmerie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert pour poursuivre lesdits travaux,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN),

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises, annexé à la présente délibération, relatif aux travaux d'aménagement à l'école du CENTRE,

AUTORISE le Maire à lancer la procédure d'Appel d'offres ouvert, en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,

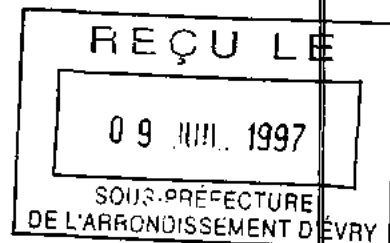
AUTORISE le Maire à signer tous les documents du marché y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Commune, exercice 1997, fonction 1, sous fonction 11, chapitre 2 313.

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9.7.97 et de la publication
le 8.7.97
Le Maire,

